**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 16 (1871)

Heft: 9

**Titelseiten** 

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 25.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## REVUE MILITAIRE SUISSE

No 9.

Lausanne, le 8 Mai 1871.

XVIe Année.

Sommaire. — La mise sur pied des troupes suisses en 1870-1871. (Rapport au commandant en chef par le chef d'état major.) — Projet d'instruction pour les manœuvres de demi-brigades, de brigades, etc.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES. — Metz. (Journal d'un officier suisse après la capitulation.) (Suite.) — Procédure militaire. — Bibliographie. (Dr. L. Bleekrode. Sur une propriété singulière du coton-poudre [Philosophical Magazine].) — Pièces officielles. — Nouvelles et chronique.

> LA MISE SUR PIED DES TROUPES SUISSES EN 1870-1871. Rapport au commandant en chef par le chef d'état-major (').

> > I

(Du 14 juillet au 26 août 1870, avec annexes et propositions.)

La mise sur pied de cette année, la plus considérable en effectifs depuis 1847, a été en même temps celle où l'appel sous les armes et l'entrée en ligne ont dù s'effectuer le plus rapidement. Encore le 14 juillet au matin on crovait, en Allemagne, que toute cause de conflit était écartée entre la Prusse et la France par la renonciation du prince Antoine de Hohenzollern à la couronne d'Espagne; mais dès le soir du même jour des rapports dans un sens tout différent arrivaient de divers côtés à Berne, et amenaient l'invitation du 15 juillet aux Cantons de se tenir prêts à tout événement, suivie, le 16 au matin, de l'ordre du Conseil fédéral de mettre sur pied environ 36 mille hommes. Les officiers fédéraux et les Cantons que cela concernait reçurent leurs ordres et instructions seulement par le télégraphe. Néanmoins les mesures furent si bien prises et si activement secondées de tous, qu'à part quelques minimes exceptions, les diverses parties de l'armée mobilisée se trouvaient organisées et rassemblées dans leurs premiers quartiers déjà le 19 au soir, et de telle sorte qu'aucune violation de frontière n'aurait pu avoir lieu sans rencontrer une convenable résistance. A Bâle, le point le plus menacé, un bataillon de carabiniers de la I<sup>re</sup> division entra déjà dans la nuit du 16.

La rapidité avec laquelle les ordres du Conseil fédéral furent donnés et exécutés, se justifiait pleinement par la gravité de la situation; chacun était convaincu de la nécessité pour la Suisse de bien accentuer, au début même de la guerre qui allait s'ouvrir, sa ferme résolution et son pouvoir de maintenir effectivement sa neutralité envers et contre tous. En conséquence la mise sur pied comprit toute l'élite de cinq divisions, tandis que le reste de l'armée, soit quatre divisions et les hommes des réserves étaient mis de piquet. Ainsi l'on pouvait aisément et sans changement dans l'organisation renforcer les premiers 36 mille hommes jusqu'à 48 mille hommes ou jusqu'à 70 mille hommes en ayant encore 60 mille hommes en réserve prêts à rejoindre tout aussi promptement.

<sup>(</sup>¹) Cet intéressant rapport vient d'être publié en allemand par une brochure in-8° de 70 pages, imprimée à Bàle, • à l'usage seulement des membres de l'Assemblée fédérale et des camarades de l'armée. • L'auteur a bien voulu nous autoriser à en publier une traduction française. — Réd.